



Bastia

CITÀ DI CULTURA

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 23 avril 2026

Objet : Désignation des membres de la Ville au sein du conseil de surveillance du centre Hospitalier de Bastia

Date de la convocation : 17 avril 2026

Date d'affichage de la convocation : 17 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à 14h00, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gilles SIMEONI

Nombre de membres composant l'assemblée : 43

Nombre de membres en exercice : 43

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 37

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur Gilles SIMEONI ; Madame Hélène BERETTI ; Monsieur Laurent PAPAIZIAN ; Madame Emmanuelle DE GENTILI ; Monsieur Pierre ORSINI ; Madame Josephine NATALI ; Monsieur Pierre SAVELLI ; Madame Marie STROMBONI ; Monsieur Pasquale CASTELLANI ; Madame Mattea LACAVE ; Monsieur Paul TIERI ; Madame Lauda GUIDICELLI SBRAGGIA ; Monsieur Serge LINALE ; Madame Anne-Marie CARRIER ; Monsieur Pierre PIERI ; Madame Françoise FILIPPI ; Monsieur Philippe CIMINO ; Madame Carulina COLOMBANI ; Madame Angelina MANGANO ; Monsieur Antoine GRAZIANI ; Madame Danielle MATTEI ; Monsieur François FABIANI ; Monsieur Alain DEL MORO ; Madame Mathilde MATTEI ; Monsieur Franck DASSIBAT ; Madame Emmanuelle LUCIANI ; Monsieur Michel TERRACHON ; Madame Marie- Dominique NASICA ; Monsieur Julien MORGANTI ; Madame Allison FIESCHI ; Monsieur Sylvain FANTI ; Madame Hélène SALGE ; Monsieur Matthieu RICCI ; Monsieur Nicolas BATTINI ; Madame Valérie IDDA ; Monsieur Michel BRUSCHINI.

Etaient absents :

Madame Josepha OLIVESI ; Monsieur Jean Martin MONDOLONI ; Monsieur Jean Sébastien DE CASALTA ; Madame Catherine CASIMIRI.

Ont donné pouvoir :

Monsieur Philippe VIGNOLI à Monsieur CASTELLANI Pasquale

Madame Marie-Claire POGGI à Monsieur FANTI Sylvain

Monsieur Gilles Simeoni ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :

Madame Mattea Lacave élue secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-33 ;

Vu le Code de la Santé publique et notamment ses articles R6143-1 et R6143-3 ;

Vu l'arrêté de l'Agence Régionale de Santé (ARS) en date du 5 juillet 2023

Vu le conseil municipal du 28 mars 2026 portant l'installation du nouveau conseil municipal ;

Vu la délibération n°2026/AVR/01/07 en date du 23 avril 2026 portant décision de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations ;

Considérant que le Centre Hospitalier de Bastia est un établissement public de santé, doté de la personnalité morale de droit public ainsi que de l'autonomie administrative et financière, administré par un conseil de surveillance ;

Considérant que, bien que relevant d'un ressort communal, il exerce ses activités de soins sur le territoire de plusieurs communes ;

Considérant que la composition de son conseil de surveillance est portée à quinze membres ;

Considérant que la composition et la désignation des membres du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Bastia est encadrée par les dispositions réglementaires du Code de la santé publique ;

Considérant que les membres sont désignés par différentes autorités selon leur qualité. S'agissant des représentants des collectivités territoriales, le maire de la commune siège de l'établissement, ou son représentant, en est membre de droit ;

Considérant que le conseil municipal procède à la désignation d'un représentant supplémentaire afin d'assurer la participation de la commune à la gouvernance de l'établissement ;

Considérant qu'il convient de désigner un représentant au sein du conseil municipal afin de siéger au conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Bastia.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A la majorité des votants, Madame Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA ; Monsieur Serge LINALE ; Monsieur Laurent PAPAZIAN ; Madame Carulina COLOMBANI ne participant pas au vote ; Madame Hélène SALGE ; Monsieur Julien MORGANTI ; Monsieur Sylvain FANTI ; Madame Allison FIESCHI ; Monsieur Mathieu RICCI s'étant abstenus ;

Article unique :

- **Désigne** Madame Hélène Beretti afin de siéger au sein du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Bastia

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,



Matteo Lacave

Le Maire,



Gilles SIMEONI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.